

Conditions générales de vente et d'utilisation

Version du 9 septembre 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, ci-après les « CGV/CGU », régissent la souscription et l'utilisation des services proposés sous la marque Oxmolife par Fajini SAS.

Toute souscription aux Services Oxmolife implique l'acceptation préalable des présentes CGV/CGU dans les conditions décrites ci-dessous.

01

Article 1. Identité du professionnel

Les Services Oxmolife sont proposés et commercialisés par :

FAJINI, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 990 513 715, dont le siège social est situé :

2 Place Jean V, Bureau 3 44000 Nantes France

SIRET : 990 513 715 00013

TVA intracommunautaire : FR89990513715

Fajini SAS exploite ses Services sous le nom commercial Oxmolife.

Email du service client : sav@oxmolife.com

Téléphone : +33 7 56 79 82 74

Ci-après désignée « Fajini » ou « Oxmolife ».

02

Article 2. Définitions

Pour l'application des présentes CGV/CGU, les termes suivants ont la signification qui leur est donnée ci-dessous.

Client : toute personne physique majeure agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité professionnelle et ayant souscrit aux Services Oxmolife.

Utilisateur : toute personne physique disposant d'un compte Oxmolife et utilisant les Services. Sauf indication contraire, le Client et l'Utilisateur sont la même personne.

Services : ensemble des prestations proposées par Oxmolife et comprises dans l'abonnement choisi par le Client, pouvant notamment inclure l'accès à des analyses biologiques réalisées par des laboratoires partenaires, l'accès à une plateforme numérique, la restitution d'informations relatives aux résultats biologiques et au mode de vie ainsi que des scores, indicateurs et recommandations à vocation informationnelle et de bien-être.

Plateforme : l'environnement numérique Oxmolife, comprenant notamment le site internet, l'espace personnel, les tableaux de bord et les fonctionnalités accessibles au Client.

Laboratoire partenaire : laboratoire de biologie médicale intervenant dans la réalisation des prélèvements et analyses biologiques accessibles dans le cadre des Services.

Abonnement : contrat annuel donnant accès aux prestations correspondant à l'offre choisie par le Client lors de sa souscription.

03

Article 3. Objet et champ d'application

Les présentes CGV/CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client souscrit et utilise les Services Oxmolife.

Elles déterminent notamment les conditions de commande, de paiement, d'exécution des Services, de renouvellement et de résiliation de l'Abonnement ainsi que les droits et obligations respectifs de Fajini et du Client.

Les CGV/CGU applicables sont celles acceptées par le Client au moment de la conclusion du contrat.

Elles sont mises à disposition de manière à permettre leur conservation et leur reproduction.

L'acceptation des présentes CGV/CGU est juridiquement distincte de tout consentement demandé au Client concernant le traitement de ses données personnelles, notamment de ses données de santé.

04

Article 4. Conditions d'accès aux Services

Les Services Oxmolife sont exclusivement accessibles aux personnes physiques :

- âgées d'au moins dix-huit (18) ans ;
- disposant de la capacité juridique nécessaire pour contracter ;
- utilisant les Services pour leur propre compte et à des fins personnelles.

L'Abonnement et le compte Oxmolife sont personnels et nominatifs.

Le Client s'engage à fournir lors de son inscription et pendant toute la durée de son Abonnement des informations exactes, complètes et à jour.

Le Client ne doit pas utiliser son compte pour faire réaliser ou rattacher à son profil des analyses biologiques concernant une autre personne.

Les identifiants permettant d'accéder au compte sont personnels et confidentiels. Le Client doit prendre les précautions raisonnables nécessaires pour en préserver la confidentialité.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse ou d'accès non autorisé à son compte, le Client doit en informer Oxmolife dans les meilleurs délais.

05

Article 5. Offres et tarifs

Oxmolife propose différentes formules d'Abonnement dont les caractéristiques essentielles, notamment les prestations comprises, le nombre d'analyses biologiques, les biomarqueurs inclus, les fonctionnalités associées et le prix toutes taxes comprises, sont présentées au Client avant la souscription.

Les caractéristiques essentielles et le prix de l'offre choisie sont récapitulés de manière claire, lisible et compréhensible avant la validation définitive de la commande.

Le prix contractuellement applicable est celui affiché au Client au moment de la souscription et confirmé dans la confirmation de commande qui lui est adressée sur un support durable.

Le prix applicable à une période d'Abonnement déjà commencée ne peut être modifié pendant cette période.

Toute évolution tarifaire susceptible de s'appliquer lors d'un renouvellement est portée à la connaissance du Client avant celui-ci, de manière à lui permettre de décider de ne pas reconduire son Abonnement.

06

Article 6. Nature et finalité des Services Oxmolife

Oxmolife propose des Services à vocation informationnelle et de bien-être.

Les informations, scores, indicateurs, tableaux de bord et recommandations mis à disposition ont notamment pour objectif d'aider l'Utilisateur à mieux comprendre certaines de ses données biologiques et certains facteurs relatifs à son mode de vie.

Les Services Oxmolife ne constituent pas un service de diagnostic médical.

Les informations fournies par Oxmolife ne constituent notamment :

- ni un diagnostic médical ;
- ni une prescription médicale ;
- ni un traitement médical ;
- ni un avis médical individualisé se substituant à celui d'un professionnel de santé.

Elles ne doivent pas être utilisées comme seul fondement pour débiter, interrompre ou modifier un traitement ou prendre une décision médicale.

Les actes de biologie médicale sont réalisés par les Laboratoires partenaires dans le cadre de leurs compétences et responsabilités propres.

Les intervalles, objectifs, scores ou autres indicateurs présentés par Oxmolife à des fins informationnelles peuvent différer des valeurs de référence utilisées par le Laboratoire partenaire ou de l'interprétation qu'un professionnel de santé peut effectuer dans un contexte clinique individuel.

Oxmolife ne garantit aucun résultat particulier en matière de santé, de performance, de bien-être ou de modification d'un biomarqueur.

En cas de symptômes, de résultat biologique préoccupant, d'urgence ou de question relative à son état de santé, l'Utilisateur doit s'adresser à un professionnel de santé compétent.

07

Article 7. Fonctionnalités automatisées

Certaines informations, scores, indicateurs ou recommandations proposés par Oxmolife peuvent être produits ou assistés par des systèmes automatisés ou algorithmiques à partir des données disponibles.

Ces fonctionnalités ont une vocation informationnelle.

Leur utilisation ne modifie pas la nature des Services définie à l'article 6 et ne leur confère pas la valeur d'un diagnostic, d'une prescription ou d'un avis médical.

Les résultats produits par ces systèmes peuvent comporter des limites, approximations ou erreurs et doivent être interprétés dans leur contexte.

L'Utilisateur ne doit pas utiliser ces fonctionnalités comme substitut à une consultation auprès d'un professionnel de santé lorsqu'une telle consultation est nécessaire.

08

Article 8. Processus de commande et formation du contrat

Avant de conclure le contrat, le Client a accès aux informations lui permettant notamment de connaître les caractéristiques essentielles du Service choisi, son prix total toutes taxes comprises, sa durée, ses modalités de renouvellement, les conditions permettant d'éviter sa reconduction ainsi que les informations relatives au droit de rétractation.

Le Client a la possibilité de vérifier sa commande et de corriger d'éventuelles erreurs avant sa validation définitive.

La souscription nécessite l'acceptation expresse des présentes CGV/CGU au moyen d'une case ou d'un mécanisme équivalent permettant de matérialiser cette acceptation.

La fonction permettant de confirmer définitivement la commande indique sans ambiguïté que celle-ci entraîne une obligation de paiement, au moyen d'une formulation telle que « Commander et payer » ou d'une mention équivalente.

La commande devient définitive après validation du paiement et confirmation de la commande par Fajini.

Une confirmation du contrat est adressée au Client sur un support durable.

Cette confirmation rappelle notamment les éléments essentiels de l'Abonnement souscrit.

09

Article 9. Paiement

Le prix de l'Abonnement est payé en euros toutes taxes comprises selon les modalités présentées lors de la commande.

Le paiement est traité par le prestataire de services de paiement Stripe.

Fajini ne conserve pas directement les données complètes de carte bancaire nécessaires au traitement du paiement.

En cas d'échec du paiement lors de la souscription, l'Abonnement n'est pas définitivement activé.

En cas d'échec d'un paiement intervenant lors du renouvellement, Fajini peut inviter le Client à mettre à jour son moyen de paiement et à régulariser sa situation.

En l'absence de régularisation, l'accès aux Services peut être suspendu ou le renouvellement ne pas être exécuté, sans préjudice des droits impératifs du Client.

10

Article 10. Exécution des Services

Après validation de la commande et sous réserve des dispositions relatives au droit de rétractation, le Client peut accéder aux différentes étapes nécessaires à l'utilisation des Services.

Il peut notamment être amené à compléter son profil, renseigner des informations relatives à son mode de vie et organiser la réalisation d'un prélèvement auprès d'un Laboratoire partenaire.

La date ou le délai prévisible permettant de bénéficier des premières prestations, notamment de réaliser le premier prélèvement biologique, est communiqué au Client avant la conclusion du contrat lorsque cette information est requise.

Les possibilités de rendez-vous peuvent varier selon la localisation du Client, le Laboratoire partenaire concerné et ses disponibilités.

Les prélèvements et analyses biologiques sont réalisés par des Laboratoires partenaires disposant de leurs propres professionnels, équipements, procédures et obligations réglementaires.

Le Laboratoire partenaire peut varier notamment en fonction de la zone géographique du Client et des analyses comprises dans son Abonnement.

Le Client doit respecter les instructions qui lui sont communiquées concernant la préparation du prélèvement et les modalités de rendez-vous.

Les résultats de biologie médicale sont établis par le Laboratoire partenaire concerné.

Oxmolife utilise ensuite les données nécessaires à la fourniture de ses propres Services dans les conditions décrites dans sa Politique de confidentialité.

11

Article 11. Rendez-vous, annulation et absence

Le Client peut annuler ou déplacer un rendez-vous de prélèvement dans les conditions qui lui sont communiquées lors de sa réservation et sous réserve des disponibilités du Laboratoire partenaire.

Aucune pénalité financière n'est appliquée par Oxmolife au seul motif d'une annulation ou d'une absence à un rendez-vous tant qu'aucune prestation donnant lieu à un coût spécifique n'a été effectivement réalisée.

Des absences ou annulations répétées peuvent retarder l'exécution du Service et nécessiter une prise de contact avec le service client afin d'organiser un nouveau prélèvement.

Le Client demeure responsable de l'accomplissement des démarches qui lui incombent pour permettre la bonne exécution du Service.

Un retard exclusivement imputable au Client ne peut être considéré comme un manquement de Fajini à ses propres obligations.

12

Article 12. Durée de l'Abonnement et reconduction tacite

L'Abonnement est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de la conclusion du contrat.

À l'issue de cette période, l'Abonnement est automatiquement reconduit pour une nouvelle période de douze mois, sauf décision du Client de ne pas le renouveler.

Le Client peut demander la non-reconduction de son Abonnement pendant la période annuelle en cours, conformément aux modalités prévues à l'article suivant.

Conformément à l'article L.215-1 du Code de la consommation, Fajini informe le Client par lettre nominative ou courrier électronique dédié de la possibilité de ne pas reconduire son contrat.

Cette information est adressée dans le délai légal précédant le terme de la période permettant au Client de refuser la reconduction et mentionne de manière claire et apparente la date limite de non-reconduction.

Si cette information n'est pas adressée dans les conditions prévues par la loi, le Client dispose des droits prévus par l'article L.215-1 du Code de la consommation, notamment celui de mettre gratuitement fin au contrat à compter de sa reconduction.

13

Article 13. Non-reconduction et résiliation

Le Client peut à tout moment pendant sa période annuelle notifier sa volonté de ne pas renouveler son Abonnement.

Sauf disposition légale permettant une résiliation anticipée, cette demande n'interrompt pas immédiatement la période annuelle déjà souscrite.

Le Client continue à bénéficier des Services compris dans son Abonnement jusqu'à son échéance.

La non-reconduction ou la résiliation est accessible gratuitement par voie électronique au moyen d'une fonctionnalité mise à disposition par Oxmolife conformément aux dispositions légales applicables.

Fajini confirme la réception de la demande sur un support durable et indique au Client la date à laquelle le contrat prendra fin.

La suppression de l'application, la simple déconnexion ou la cessation d'utilisation du Service ne valent pas à elles seules notification de non-reconduction ou de résiliation.

Le présent article ne prive pas le Client des droits lui permettant de mettre fin au contrat avant son échéance en cas de manquement de Fajini ou dans toute autre hypothèse prévue par la loi.

14

Article 14. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier sa décision.

Le Client peut exercer son droit au moyen de la fonctionnalité de rétractation mise à disposition sur l'interface Oxmolife, du formulaire figurant en annexe ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Cette demande peut également être adressée à :

sav@oxmolife.com Lorsque le Client souhaite commencer à bénéficier des Services avant l'expiration du délai de quatorze jours, Oxmolife recueille préalablement sa demande expresse de commencement anticipé de l'exécution.

Le Client est également informé que son droit de rétractation ne peut être perdu du seul fait que l'exécution du Service a commencé. Sa perte éventuelle n'intervient que dans les hypothèses et conditions prévues par la loi.

Pour la présente version contractuelle, Fajini renonce à demander au Client le paiement d'une quote-part au titre des Services exécutés avant l'exercice d'un droit de rétractation valablement exercé pendant le délai légal de quatorze jours.

En cas de rétractation valable, Fajini rembourse les sommes versées dans les délais prévus par la réglementation et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle elle a été informée de la décision du Client.

Le remboursement est effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès contraire du Client et sous réserve que ce remboursement n'occasionne pas de frais pour celui-ci.

15

Article 15. Garantie légale applicable aux fonctionnalités numériques

Lorsque les fonctionnalités proposées dans le cadre de la Plateforme constituent un contenu numérique ou un service numérique au sens du Code de la consommation, le Client bénéficie de la garantie légale de conformité applicable.

GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

En cas de fourniture continue d'un service numérique pendant la durée de l'Abonnement, Fajini répond des défauts de conformité apparaissant pendant cette période.

La garantie implique notamment la fourniture des mises à jour nécessaires au maintien de la conformité et permet au consommateur d'obtenir la mise en conformité du service sans frais, sans retard injustifié et sans inconvénient majeur.

Dans les situations prévues par la loi, le Client peut demander une réduction du prix ou mettre fin au contrat, notamment lorsque la mise en conformité est impossible, refusée, excessivement retardée ou lorsque le défaut persiste.

Les modalités détaillées de la garantie légale de conformité résultent des articles L.224-25-1 et suivants du Code de la consommation.

Le Client bénéficie également, lorsque ses conditions sont réunies, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Les présentes CGV/CGU ne limitent aucun droit impératif dont bénéficie le Client.

16

Article 16. Disponibilité et évolution de la Plateforme

Fajini met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires au bon fonctionnement et à la disponibilité de la Plateforme.

Des interruptions temporaires peuvent notamment être nécessaires pour des opérations de maintenance, de sécurité, de mise à jour ou d'évolution technique.

Lorsque cela est raisonnablement possible, Oxmolife informe préalablement les Utilisateurs d'une interruption programmée susceptible d'avoir un impact significatif sur l'accès au Service.

Fajini met en œuvre les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité et de la sécurité de ses fonctionnalités numériques dans les conditions prévues par la réglementation.

Une évolution technique ne peut avoir pour effet de priver le Client d'une caractéristique essentielle de l'Abonnement souscrit en violation de ses droits légaux.

17

Article 17. Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services de manière loyale, personnelle et conforme à la réglementation.

Il lui est notamment interdit d'accéder ou de tenter d'accéder frauduleusement aux systèmes d'Oxmolife, de perturber volontairement le fonctionnement de la Plateforme, d'utiliser les Services à des fins frauduleuses ou illicites, d'usurper l'identité d'un tiers ou de transmettre volontairement sous son propre profil des données biologiques appartenant à une autre personne.

L'Utilisateur s'engage également à ne pas extraire, reproduire, exploiter ou réutiliser de manière illicite les contenus, bases de données, éléments techniques ou autres éléments protégés appartenant à Oxmolife ou à ses partenaires.

En cas de manquement grave ou répété, Fajini peut suspendre l'accès aux Services après avoir demandé au Client de mettre fin au manquement lorsque les circonstances le permettent.

Une suspension immédiate peut être mise en œuvre lorsqu'elle est strictement nécessaire pour répondre à un risque de fraude, de sécurité ou à une utilisation manifestement illicite.

Toute mesure prise doit être proportionnée à la nature du manquement et ne peut avoir pour effet de priver le Client de ses droits impératifs.

18

Article 18. Responsabilité

Fajini est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Cette responsabilité s'applique également lorsque certaines obligations contractuelles sont exécutées par des prestataires auxquels Fajini a recours, sans préjudice des recours dont Fajini peut disposer à leur encontre.

Les Laboratoires partenaires demeurent responsables, dans leur propre champ de compétence, des actes de biologie médicale qu'ils réalisent et des comptes rendus qu'ils établissent.

Cette répartition des responsabilités professionnelles ne limite pas les droits dont bénéficie le Client à l'égard de Fajini concernant la bonne exécution du contrat conclu avec elle.

Fajini peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité dans les seules conditions prévues par la loi, notamment lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution résulte du fait du Client, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou d'un cas de force majeure.

Oxmolife ne garantit aucun résultat particulier résultant de l'utilisation de ses informations, scores, indicateurs ou recommandations.

Aucune disposition des présentes CGV/CGU ne limite ou n'exclut un droit impératif du Client ou un droit à réparation reconnu par la loi.

19

Article 19. Propriété intellectuelle

La Plateforme ainsi que les textes, interfaces, éléments graphiques, signes distinctifs, logiciels, méthodes de présentation, contenus et autres éléments protégés qui la composent demeurent, selon le cas, la propriété de Fajini ou de leurs titulaires respectifs.

Pendant la durée de son Abonnement, le Client bénéficie d'un droit personnel, limité, non exclusif et non cessible d'utiliser la Plateforme pour ses besoins personnels.

La souscription ne réalise aucun transfert de propriété intellectuelle au profit du Client.

Les données personnelles et documents propres au Client demeurent soumis aux droits de celui-ci et aux règles spécifiques applicables à la protection des données personnelles.

20

Article 20. Données personnelles et données de santé

Les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre des Services sont décrits dans la Politique de confidentialité Oxmolife, accessible séparément.

Les données relatives aux analyses biologiques, antécédents, habitudes de vie et autres informations relatives à l'état de santé constituent des données personnelles faisant l'objet d'une protection renforcée.

Lorsque le traitement de données de santé repose sur le consentement explicite de l'Utilisateur, celui-ci est recueilli séparément de l'acceptation des présentes CGV/CGU.

L'acceptation des présentes CGV/CGU ne vaut pas consentement au traitement des données de santé.

Les conditions d'exercice des droits relatifs aux données personnelles, les destinataires des données, leurs durées de conservation ainsi que les autres informations requises par la réglementation sont détaillées dans la Politique de confidentialité.

21

Article 21. Conservation du contrat

Lorsque le contrat conclu par voie électronique est soumis à une obligation légale de conservation, Fajini assure la conservation de l'écrit constatant le contrat pendant la durée prévue par la réglementation.

Le Client peut demander l'accès au contrat conservé en contactant le service client.

La confirmation de commande et la version des CGV/CGU acceptée au moment de la souscription permettent notamment d'identifier les principales conditions contractuelles applicables au Client.

22

Article 22. Modification des CGV/CGU

Fajini peut modifier les présentes CGV/CGU pour les souscriptions futures.

La version applicable au Client est celle acceptée lors de la conclusion du contrat, sous réserve des évolutions pouvant légalement être appliquées pendant son exécution.

Fajini ne peut modifier unilatéralement pendant une période annuelle le prix, la durée ou les caractéristiques essentielles de l'Abonnement au détriment du Client en dehors des hypothèses autorisées par la loi.

Les adaptations rendues nécessaires par une évolution législative, réglementaire ou technique sont mises en œuvre dans le respect des droits du Client.

Lorsque les modifications affectent les conditions d'une nouvelle période contractuelle, les informations nécessaires sont communiquées au Client avant son renouvellement.

23

Article 23. Réclamations et médiation de la consommation

Pour toute question ou réclamation relative à l'exécution de son contrat, le Client peut contacter Oxmolife :

Email : sav@oxmolife.com

ou par courrier :

Fajini SAS / Oxmolife Service Client 2 Place Jean V, Bureau 3 44000 Nantes France

Fajini s'efforce de rechercher une solution amiable aux réclamations qui lui sont adressées.

Fajini est actuellement en cours de rattachement à un dispositif de médiation de la consommation. Les coordonnées du médiateur compétent seront publiées dans les présentes CGV/CGU et sur le site Oxmolife dès la finalisation de ce rattachement.

Une fois ce rattachement effectif et après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Fajini restée sans solution satisfaisante, le Client pourra recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent dans les conditions prévues par la réglementation.

Le recours à la médiation ne prive pas le Client de son droit de saisir la juridiction compétente.

24

Article 24. Force majeure

Aucune Partie ne peut être tenue responsable d'une inexécution de ses obligations résultant d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation concernée est suspendue pendant la durée de cet empêchement, sauf si le retard qui en résulte justifie la résolution du contrat conformément à la loi.

Lorsque l'empêchement est définitif, les conséquences prévues par la réglementation applicable s'appliquent.

25

Article 25. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV/CGU et le contrat conclu entre Fajini et le Client sont soumis au droit français.

Lorsque le Client réside dans un autre État dans lequel des dispositions impératives plus protectrices lui sont applicables, le choix du droit français ne peut avoir pour effet de le priver de la protection résultant de ces dispositions.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales applicables.

Aucune disposition des présentes CGV/CGU n'impose au Client consommateur de saisir une juridiction autre que celle qu'il est autorisé à saisir en application de la loi.

26

Article 26. Dispositions générales

Si l'une des stipulations des présentes CGV/CGU est déclarée nulle ou inapplicable, cette circonstance n'affecte pas la validité des autres stipulations dans la mesure permise par la loi.

Le fait pour une Partie de ne pas exercer immédiatement un droit ne constitue pas une renonciation définitive à ce droit.

Les intitulés des articles ont pour seule fonction de faciliter la lecture du document.

La version française des présentes CGV/CGU constitue la version contractuelle de référence.

A

ANNEXE – FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

Ce formulaire est à compléter et à transmettre uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation concernant votre Abonnement Oxmolife.

À l'attention de :

Fajini SAS / Oxmolife 2 Place Jean V, Bureau 3 44000 Nantes France

Email : sav@oxmolife.com

Je vous notifie par la présente ma décision de me rétracter du contrat portant sur les Services Oxmolife souscrits.

Date de la commande :

.....

Nom et prénom du Client :

.....

Adresse du Client :

.....

Adresse email associée au compte Oxmolife :

.....

Date :

.....

Signature, uniquement en cas d'envoi du formulaire sous format papier :

.....